

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
DCM 2022-11-117**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABRIAL

Absente excusée : Christelle BLANCHER

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Madame Maëlle JOLY

Nombre de  
conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés

représentés : 5

Votants : 22

**Objet : SDE43 – Travaux d'Éclairage Public : renforcement du poste de La Brousse**

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public consécutif au renforcement du poste de La Brousse

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 16 378.89 € ht.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SDE43 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%

**soit 16 378.89 \* 55% = 9 008.39 €**

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

La commission « finances-travaux » du 14/11/22 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** l'avant-projet des travaux d'éclairage public consécutif au renforcement du poste de La Brousse et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente
- **Fixe** la participation communale au financement de ces travaux à la somme de 9 008.39 € et Autorise le Maire à verser cette somme dans la caisse du service de Gestion Comptable du Puy en Velay. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.
- **Inscrit** la somme de 9 008.39 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,  
Patricia GOUDARD**

